SDRP – AUJESZKY – DEPISTAGE

Campagne de prophylaxie – du 15 avril au 15 novembre		
Aujeszky		Statut « Département indemne de maladie d'Aujesky » maintenu. Dépistage annuel systématique par prélèvement de sang pour **tous les élevages plein-air** (y compris engraisseurs et élevages de sangliers) les élevages sélectionneurs multiplicateurs et races locales.
SDRP	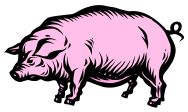	Préservation du statut indemne en SDRP de la Creuse. Harmonisation régionale => dépistage annuel systématique par prélèvement de sang dans **tous les élevages de porcs**. Dépistage trimestriel chez les sélectionneurs multiplicateurs et races locales.

Début mars, GDS Creuse envoie à tous les éleveurs leur fiche de fonctionnement et de recensement (10f) pour mettre à jour nos informations et éventuellement la BD Porc (10c).

Mi-avril, chaque vétérinaire reçoit la liste de ses éleveurs porcins avec les documents d'accompagnements spécifiques correspondants et le **Mémo Véto (10e)** qui reprend tous les éléments techniques.

Documents d'accompagnement des prélèvements :
Utiliser la fiche 10b « **DAP Prophylaxie »** fournie par GDS Creuse, vérifier les recherches demandées, remplir l'entête et les éléments de recensement et faire signer l'éleveur.

Les analyses sur buvard sont effectuées en mélange de 5.
Dans les élevages avec un ou plusieurs mélanges positifs en SDRP, des analyses individuelles sont réalisées afin d'identifier le ou les animaux positifs.
En cas de résultats positifs, le logigramme présenté dans le Mémo Véto s'appliquera.

Organisation financière :
La prophylaxie est gérée au niveau régional par l'Association Sanitaire Porcine de Nouvelle-Aquitaine.
Les cotisations sont appelées à l'abattoir et complétées par un forfait pour les petits détenteurs.

Les vétérinaires, comme le laboratoire, sont payés par GDS Creuse qui refacture à l'ASPNA suivant les tarifs définis en commission bipartite (cf. procédure 01a - Tarifs actes et analyses).

Pour les adhérents à l'ASPNA, dans le cadre du tiers-payant et d'une gestion mutualisée, les frais de prélèvement, les frais d'analyse et de recontrôle sont pris en charge.

Pour les races locales (cul noir du limousin chez nous), les 4 séries sont prises en charge.

Si un foyer SDRP ou Aujeszky est détecté, les éleveurs à jour de leur cotisation bénéficient des fonds d'indemnisation Aujeszky et SDRP.